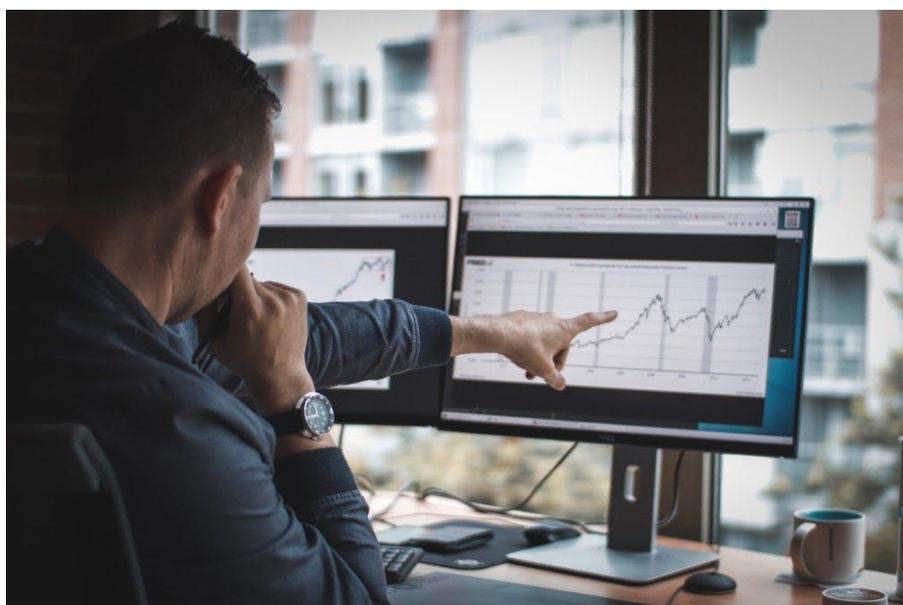


Le Parlement va bientôt se prononcer sur la proposition de loi du gouvernement visant notamment à favoriser le partage de la valeur dans les entreprises



Le projet de loi actuellement en lecture devant l'Assemblée nationale reprend certaines dispositions de l'Accord National Interprofessionnel signé en début d'année par les partenaires sociaux :

- Possibilité de prévoir une formule de calcul dérogatoire pour les accords de participation dans les entreprises de moins de 50 salariés ;
- Obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur dans les entreprises de plus de 11 salariés ;
- Dispositif de partage de la valeur additionnel en cas de bénéfice exceptionnel dans les entreprises de plus de 50 salariés et ayant au moins un délégué syndical ;
- Possibilité de placer la Prime de Partage de la Valeur dans un plan d'épargne salariale (PEE, PERECO) ;

SELECT'PLACEMENTS – SARL au capital de 9.400 € immatriculée au RCS de Paris sous le n°432240182
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07005216

Conseil en Investissements Financiers enregistré CIF sous le numéro D013212, sous le contrôle de l'AMF 17 Place de la Bourse 75002 Paris

Courtier en Assurance et en Réassurance sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest 75009 Paris

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement

Adhérent de la CNCIF enregistré sous le n° D013212, association agréée par l'AMF 17 Place de la Bourse 75002 Paris

Carte de Transactions Immobilières, enregistrée sous le n°CPI75012018000033116

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière à hauteur de 115.000 € n° 127 113 363 au titre de l'activité de Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce
auprès de MMA IARD 14 Boulevard Daniel et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex

- Mesures visant à favoriser l'actionnariat salarié ;
- Simplification de la procédure de révision des PEI ;
- Obligation de proposer un fonds satisfaisant à des critères de financement de la transition énergétique et écologique ou d'ISR dans les règlements des PEE/PERECO.

NB : Le Conseil d'Etat, dans son avis du 17/05/2023 pointe du doigt certaines mesures qui pourraient faire l'objet d'une censure du Conseil constitutionnel ou de clarifications.

Pour en savoir plus :

☎ + (33) 1 42 85 80 00

✉ info@maubourg-entreprise.fr